



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	32 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 25 janvier 2024

Date d'affichage : 25 janvier 2024

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

L'on deux mille vingt-quatre le cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Laëticia CALIPEL (suppléante de Pascal LABBE), Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
François MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Mathéo MOREL
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

Loïc CHATARD, Pascal LABBE, Gilles MAS

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, David DESPAX, Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-04 : INSTITUTIONS - AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE BASSE LIMAGNE

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

Lors de son conseil syndical du 14 décembre 2023, le SMEA de Basse Limagne a modifié ses statuts pour tenir compte de l'adhésion de la commune de Lempty au titre de l'assainissement collectif.

Aussi, Plaine Limagne est appelée à se prononcer sur :

- l'adhésion de la commune de Lempty au titre de l'assainissement collectif
- la modification de l'annexe 3 des statuts du SBL pour tenir compte de ce changement.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de donner un avis favorable à l'adhésion de Lempty au titre de l'assainissement collectif ;
- de donner un avis favorable à la modification des statuts du SMEA de Basse-Limagne comme présenté.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 07 février 2024
Le président,

Le président,

Claude RAYNAUD

